Créé pour vous en septembre 2025 par :

COMITÉ USAGÈRES & USAGERS DE LA MDPH DE PARIS

MAISON DÉPARTEMENTALE des PERSONNES HANDICAPÉES de PARIS MDPH 75

Le formulaire de demande

Cerfa n°15692*01

MODE D'EMPLOI

Attention : Pour aider les agents.es N'AGRAFEZ PAS LES DOCUMENTS.

Attention : Il est important que vous conserviez la copie de tous les documents fournis notamment votre dossier médical.

Propos introductif

1 min 20 sec

Bienvenue dans votre Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris.
A chaque département sa MDPH.

Pour vous !

Ce guide est là pour vous aider à compléter votre dossier.
Votre dossier est composé du formulaire et du certificat médical spécifique aux MDPH.

Par nous !

Ce guide a été rédigé par des personnes en situation de handicap, des accompagnants et les équipes de la Maison Départementale réunis au sein du Comité des Usagères et des Usagers.

Important !

Dans notre Maison Départementale, chaque personne reçoit la même attention. Aucune discrimination n'a sa place.

Ensemble !

Première demande ou renouvellement, nous allons compléter ce dossier avec vous.
Chaque étape est expliquée.

Si vous rencontrez encore des difficultés, n'hésitez pas : les conseillers de la Maison Départementale peuvent vous accueillir aux jours et heures d'ouverture.

Regardez au dos du livret pour les connaitre.

Propos introductif

1 min

Attention : Toute personne se considérant en situation de handicap peut déposer une demande.

La définition du handicap, c'est quoi ?

Selon la loi du 11 février 2005 « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Les difficultés que vous rencontrez à cause de votre handicap doivent être d'une durée prévisible de plus d'un an.

La MDPH évalue les conséquences d'un handicap, d'une maladie chronique sur la vie professionnelle, quotidienne et familiale.

Table des matières

..... 3

Propos introductif 3

Comment ça marche ? 7

Détaillée – Volet A 8

Détaillée – Vie quotidienne B 8

Détaillée – Vie scolaire ou étudiante C 8

Détaillée – Votre situation professionnelle D 8

Détaillée – Votre situation professionnelle D 8

Détaillée – Votre situation professionnelle D 8

Détaillée – Expression des demandes de droits et prestations E 8

Détaillée – Expression des demandes de droits et prestations E 8

Détaillée – Vie de votre aidant familial F 8

Rapidement 8

Pour aller plus loin 8

Démarches après la réception de la notification de décision 8

Le temps de lecture est indiqué
en haut de chaque page par cette image

L'image correspondant au trombone
vous indique les documents à joindre à votre demande

Cette image indique un point d'attention.
Elle sollicite votre vigilance et votre attention.

Pour compléter votre formulaire

Le formulaire de demande c'est quoi ?

C'est un formulaire CERFA

Six bandeaux de couleur

- A Votre identité
- B Votre vie quotidienne
- C Vie scolaire ou étudiante
- D Votre situation professionnelle
- E Expression des demandes de droits et prestations
- F Vie de votre aidant familial

1 min 15 sec

Comment ça marche ?

Le formulaire est composé de différents volets (de A à F), en haut de chaque page vous trouverez un bandeau de couleur pour vous guider.

Vous trouverez dans cette notice un pas à pas pour vous guider.
Sur la page gauche des exemplaires visuels du formulaire de demande, et sur la page de droite une explication détaillée.

Une demande à la MDPH nécessite de remplir le formulaire de manière détaillée.

Une seule exception : pour un renouvellement à l'identique et si ma situation n'a pas changé, tous les volets n'ont pas à être complétés. Il s'agit dans ce cas d'une demande simplifiée, vous pouvez consulter la partie correspondante : remplir le formulaire rapidement (page 28).

Le formulaire est identique pour une première demande ou une demande de renouvellement.

Le formulaire peut servir à faire une seule demande ou plusieurs demandes pour une même personne.

Pour compléter votre formulaire

Nous allons vous présenter la méthode détaillée.

Mettez le nom, la date de naissance et le numéro de dossier sur tous les documents.

Exemple page 1 :

Exemple page 17 :

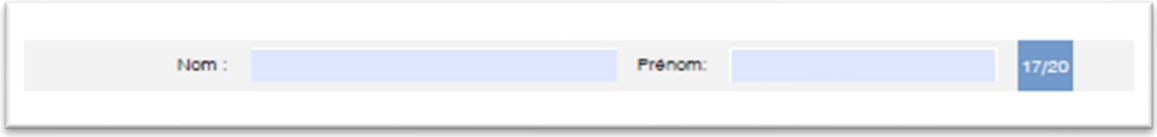

Pour compléter votre formulaire

1 min 50 sec

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

Certificat médical datant de moins de 1 an, daté, signé/tamponné
Tout médecin peut compléter le certificat médical MDPH

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Par exemple :

- **facture d'électricité**
- **facture d'eau**
- **facture de gaz**
- **facture de téléphone**
- **quittance de loyer**
- **attestation d'hébergement (attestation sur l'honneur de l'hébergeur)**
- **élection de domicile (pour les personnes domiciliées auprès d'un organisme)**
- **relevé de la CAF**
- **avis d'imposition**

Pièce d'identité.
Pour une demande pour un mineur, la pièce d'identité du ou des parents et la pièce d'identité de l'enfant doivent être fournies, ou le livret de famille ou l'acte de naissance.

Titre de séjour en cours de validité (récépissé de demande compris) pour toutes personnes non ressortissantes de l'espace économique européen

Uniquement pour les demandes liées à la scolarité : les mineurs étrangers de moins de 16 ans n'ont pas besoin d'un titre de séjour du fait de l'obligation de scolarité.

Attention : Pensez à mettre le nom de la personne concernée, date de naissance et numéro de dossier sur tous documents joints et en bas de chaque page (y compris sur le certificat médical).

Attention : Vous avez déjà un dossier à la MDPH : ne pas oublier de renseigner votre numéro de dossier également.

Détaillée – Volet A

1

2

!

3

Si vous êtes hébergé dans un établissement, merci de l'indiquer dans ce cadre :

Complément d'adresse (si besoin précisez le nom de la personne qui vous héberge) :				
Adresse (numéro et rue) :				
Code postal :		Commune :	Pays :	
Téléphone :		Adresse e-mail :		

Explications

30 sec

Ici, c'est l'identité de la personne concernée par la demande, enfant ou adulte, qui doit être renseignée.

Veuillez indiquer :

1. **La date de naissance de la personne concernée.**

   En format Jour/Mois/Année. Par exemple : 21/12/2000

2. **Le numéro de téléphone et adresse e-mail de la personne concernée ou de son représentant légal.**

! **Votre numéro de téléphone permettra à la MDPH de vous joindre pour toute demande de complément d'information**
Votre adresse e-mail est importante. Elle permet, notamment un envoi dématérialisé des décisions.

3. **Si vous êtes hébergé en établissement, pensez à compléter page 5 la partie B1 correspondant.**

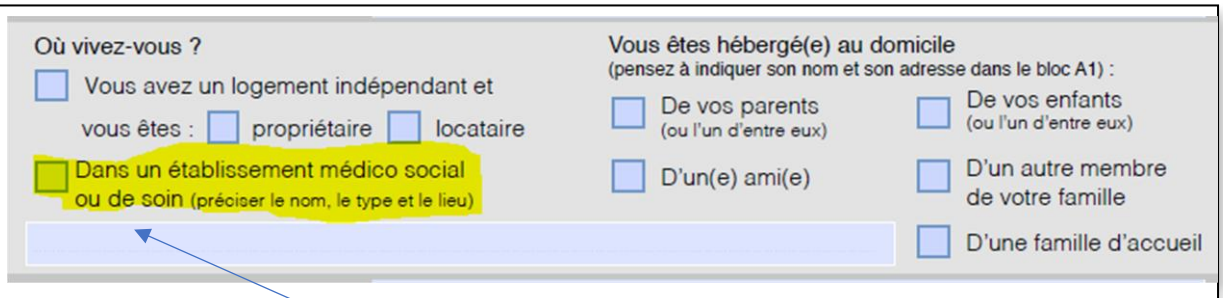

Si vous êtes concerné, indiquer l'adresse complète sans oublier de **joindre le projet personnalisé d'accompagnement ou le bilan éducatif.**

Détaillée – Volet A

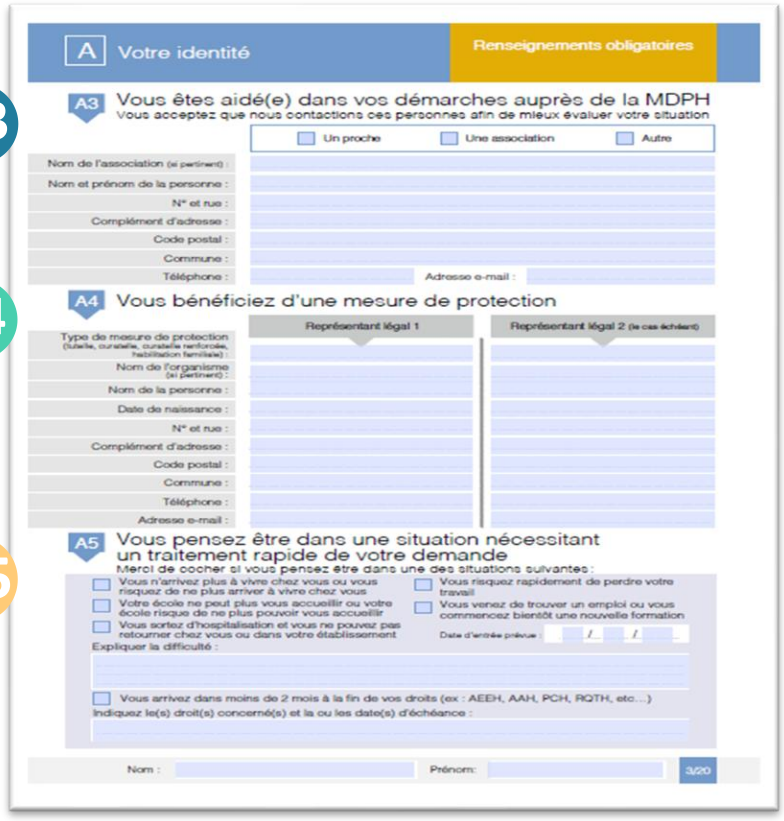

Date et signature obligatoire

Explications

30 sec

Partie A3 : indiquez le contact de la personne / association qui peut vous aider à compléter le formulaire et qui pourra être contactée par la MDPH

Partie A4 : indiquez le contact de votre représentant légal.

Partie A5 : Si vos droits arrivent à échéance dans moins de 2 mois : remplissez cette partie.

Attention : N'oubliez pas de signer et de dater à la fin de l'onglet A (page 4).

Si vous avez plus de 18 ans, vous devez également signer ce formulaire.

Détaillée – Vie quotidienne B

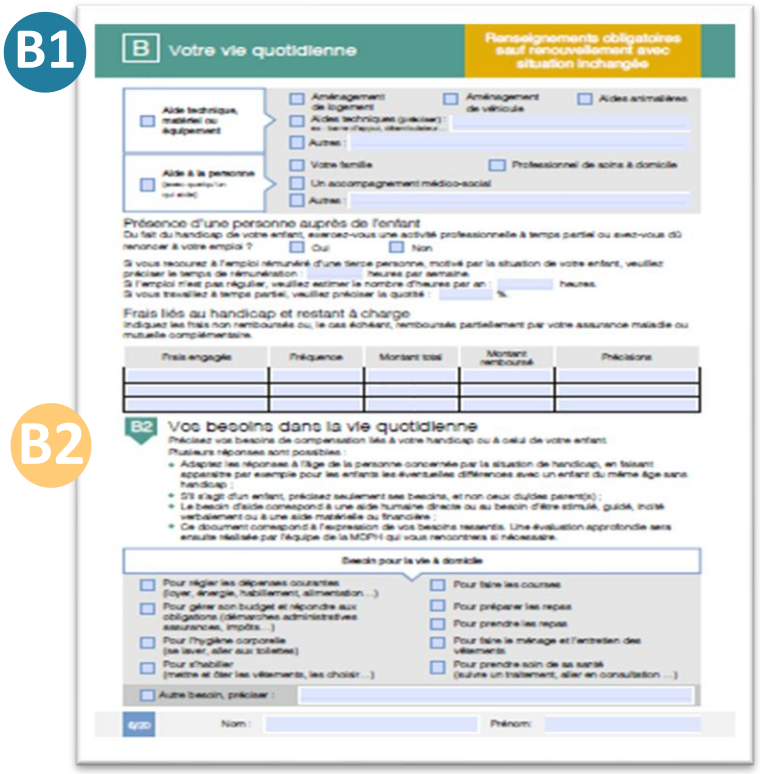

Indiquez si vous avez réduit votre activité

Pour les enfants, indiquez les frais liés au handicap ici

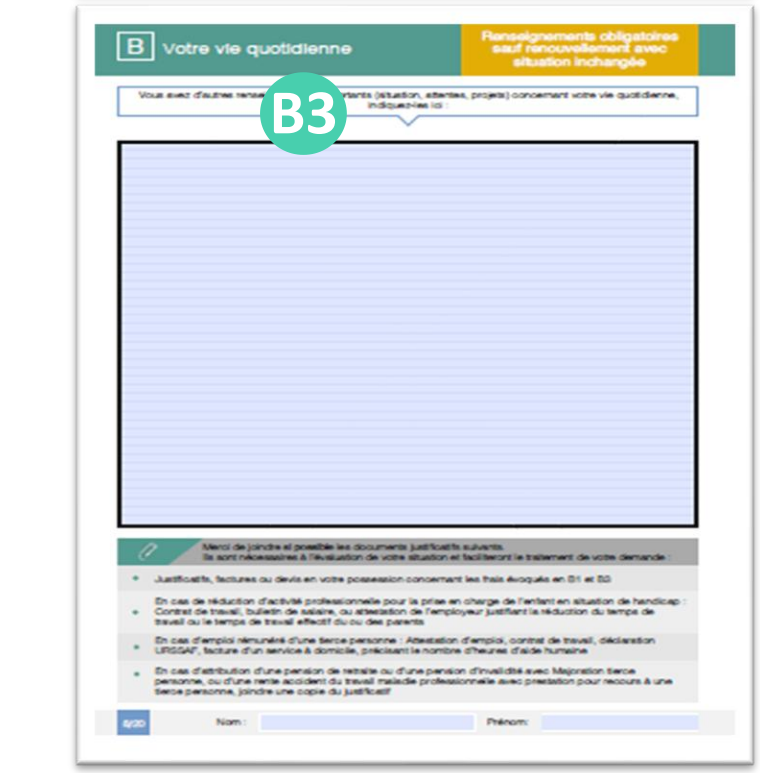

Détaillez ici votre situation.

Si l'espace n'est pas suffisant, vous pouvez compléter et détailler votre situation et vos besoins sur papier libre

Explications

1 min

Attention : Cette partie est essentielle. Elle permettra de comprendre, et de préciser la situation sociale, familiale, financière, et autre de la personne concernée par la demande, ainsi que celle de son entourage.

Les besoins de soins sont également à indiquer dans cette partie.

La MDPH a besoin de savoir comment vous vivez pour comprendre votre quotidien et vous ouvrir tous les droits adaptés.

Attention : Indiquez les frais liés au handicap et à ses répercussions sur vous et vos aidants en joignant les devis et/ou les factures.

Il est essentiel de permettre à l'équipe d'évaluation de prendre connaissance de la situation individuelle de la personne en situation de handicap et de son entourage. Celle-ci n'est pas toujours indiquée dans le dossier médical.

Détaillée – Vie scolaire ou étudiante C

C1

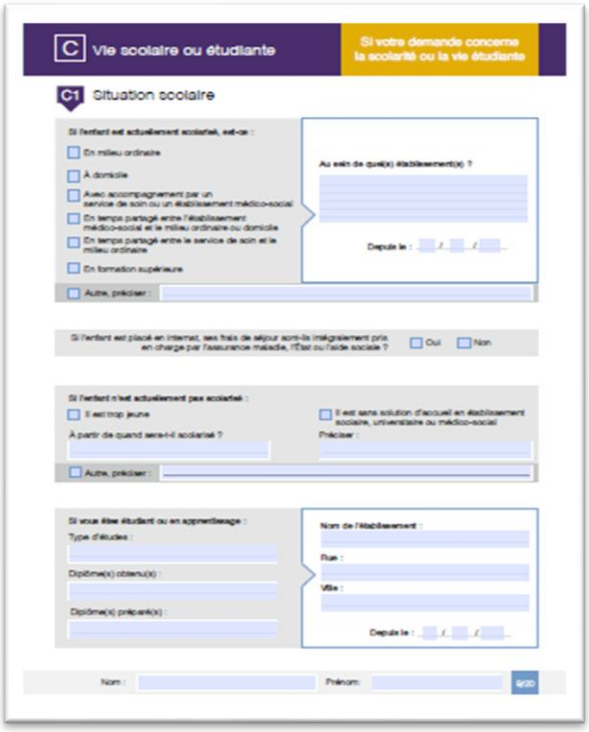

Indiquez le lieu de scolarisation

Document à fournir obligatoire : GEVASCO

C3

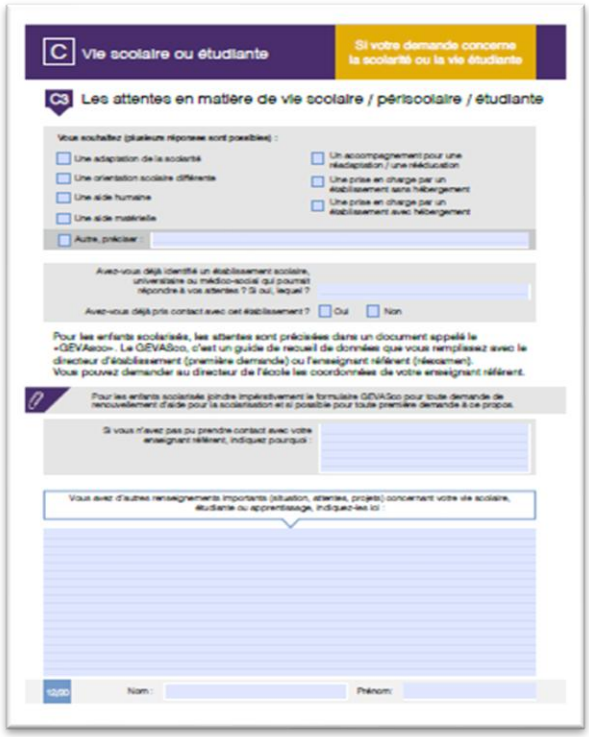

C2

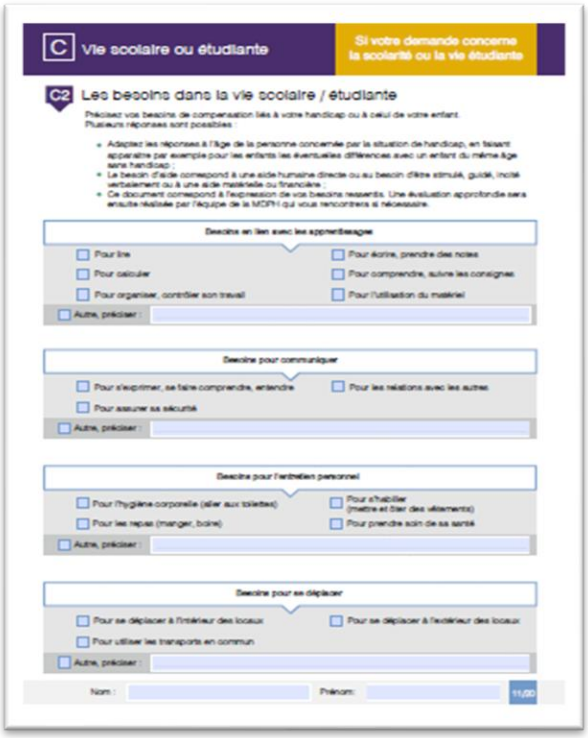

Explications

1 min

Cette partie ne concerne que le parcours d'études ou scolaire.

Dans cet onglet C, il existe 3 situations :

1. **Enfant scolarisé**
2. **Enfant non scolarisé**
3. **Etudiant. L'étudiant exerçant une activité professionnelle devra aussi remplir l'onglet D.**

Si vous avez besoin d'avoir un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) remplir les parties C2 et C3.

Attention : Pensez à joindre le GEVASco qui est un guide d'évaluation des besoins en scolarité.
Ce guide est à compléter avec le chef de l'établissement et l'équipe pédagogique pour une première demande. Pour le renouvellement ou la révision, les parents doivent se rapprocher de l'enseignant référent.

Détaillée – Votre situation professionnelle D

D

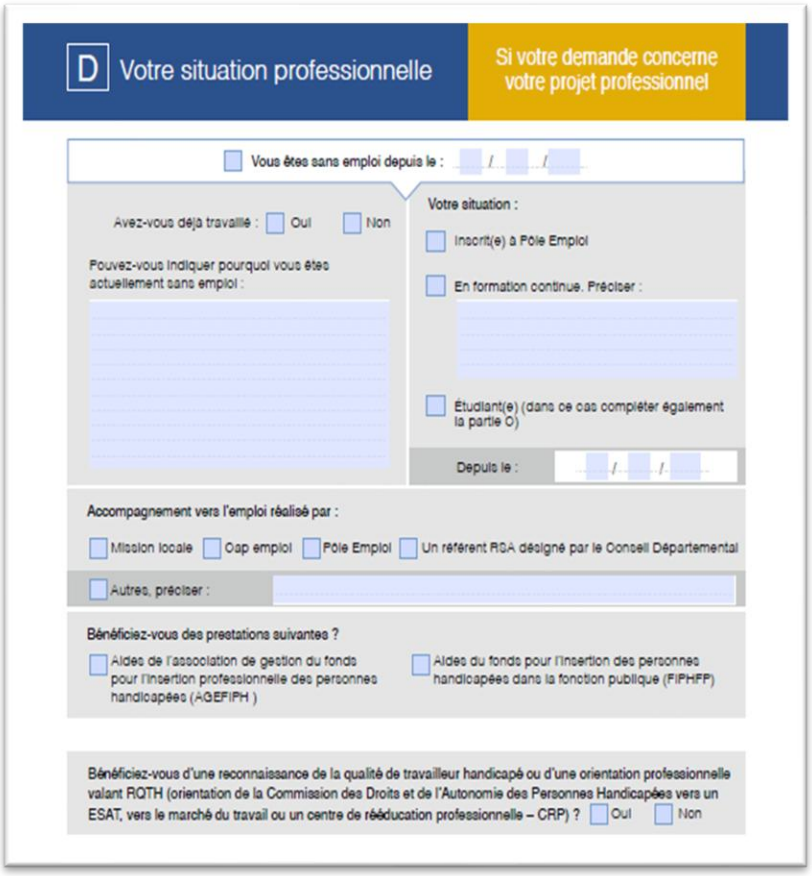

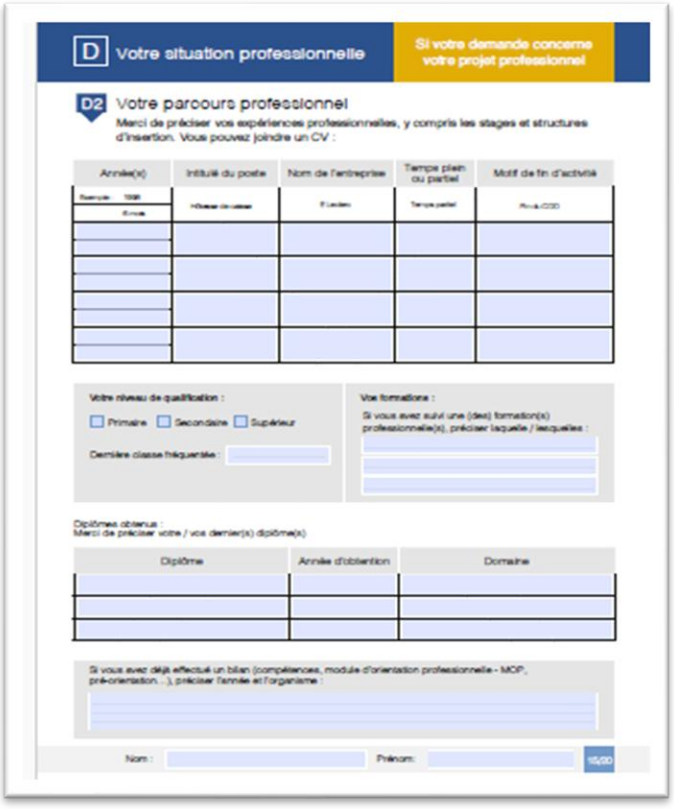

RQTH

!

Explications

1 min 20 sec

Si vous êtes en âge de travailler, et quelle que soit votre situation d'emploi ou si vous êtes en recherche d'emploi, cette partie est essentielle à remplir.

Remplir la partie D si vous avez :

1. **Besoin d'une formation ou d'élaborer un projet professionnel**
2. **Des difficultés pour trouver un emploi**
3. **Des difficultés pour garder un emploi**
4. **Besoin d'aménager votre poste de travail**
5. **Si vous ne pouvez plus travailler**

Si vous n'êtes pas en capacité de travailler, il faut le formuler dans la partie B (page 8) sur la vie quotidienne en expliquant les raisons. Par exemple : douleurs, fatigabilité, traitement…. Il faut aussi renseigner dans la partie D1 (page 13) si vous êtes en arrêt de travail ou page 14 si vous êtes sans emploi.

Si vous êtes en capacité de travailler ou si vous souhaitez travailler : dans ces deux cas, en complément du renseignement de la partie B (page 8) sur la vie quotidienne, renseignez toute la partie D.

Vous pouvez détailler votre parcours professionnel dans la partie D2 (page 15) et/ou joindre un CV.

Détaillée – Votre situation professionnelle D

D1

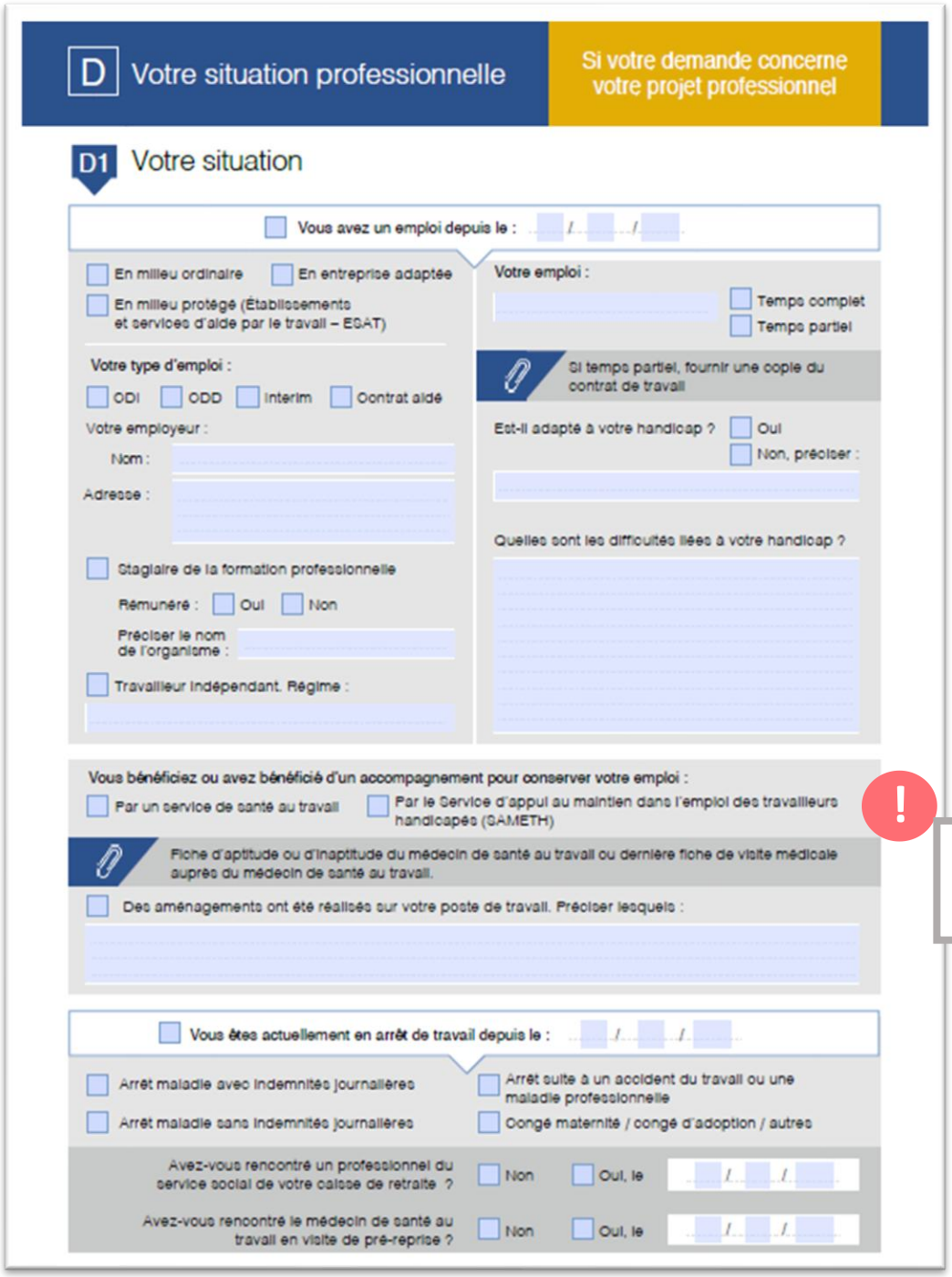

D Votre situation professionnelle

Si votre demande concerne votre projet professionnel

D1 Votre situation

Vous avez un emploi depuis le : ../../..

En milieu ordinaire
En entreprise adaptée
En milieu protégé (Établissements et services d'aide par le travail – EGAT)

Votre type d'emploi :
CDI CDD Interim Contrat aidé

Votre employeur :
Nom :
Adresse :

Stagiaire de la formation professionnelle
Rémunéré : Oui Non
Préciser le nom de l'organisme :

Travailleur indépendant. Régime :

Votre emploi :
Temps complet
Temps partiel

Si temps partiel, fournir une copie du contrat de travail

Est-il adapté à votre handicap ? Oui
Non, préciser :

Quelles sont les difficultés liées à votre handicap ?

Vous bénéficiez ou avez bénéficié d'un accompagnement pour conserver votre emploi :
Par un service de santé au travail
Par le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH)

Fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin de santé au travail ou dernière fiche de visite médicale auprès du médecin de santé au travail.

Des aménagements ont été réalisés sur votre poste de travail. Préciser lesquels :

Vous êtes actuellement en arrêt de travail depuis le : ../../..

Arrêt maladie avec indemnités journalières
Arrêt maladie sans indemnités journalières
Arrêt suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle
Congé maternité / congé d'adoption / autres

Avez-vous rencontré un professionnel du service social de votre caisse de retraite ? Non Oui, le ../../..

Avez-vous rencontré le médecin de santé au travail en visite de pré-reprise ? Non Oui, le ../../..

!

SAMETH

Explications

1 min 40 sec

Si vous souhaitez être reconnu en qualité de travailleur handicapé (RQTH) vous devez cocher la demande partie E3 (page 18 - première case).

La RQTH vous permet de bénéficier d'aménagements de vos conditions de travail (poste et temps de travail).
La RQTH vous permet de vous aider dans votre démarche d'insertion professionnelle.

Si vous êtes en emploi, une demande accélérée de RQTH peut être adressée par le médecin du travail à la MDPH. Cette procédure accélérée se fait par le biais d'un formulaire spécifique qui peut être demandé à la MDPH.

Page 13 du formulaire. Le SAMETH a été remplacé par l'Axe Maintien de Cap emploi. Cap Emploi Axe Maintien accompagne les travailleurs en situation de handicap dans leur maintien en emploi.
L'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés au sein des agences de France Travail, que leur conseiller référent soit un conseiller France Travail ou un conseiller Cap Emploi : l'agence France Travail est le Lieu Unique d'Accompagnement (**LUA**) des demandeurs d'emploi en situation de handicap. La personne accompagnée a un seul conseiller référent France Travail ou Cap Emploi, déterminé en fonction de sa situation et de ses besoins spécifiques.

Pour la MDPH c'est important d'avoir le plus d'informations possible pour connaitre votre situation et votre parcours. Si vous n'avez pas assez d'espace pour vous exprimer dans le formulaire, nous vous rappelons que vous pouvez ajouter des feuilles libres en y indiquant vos prénoms, noms, date de naissance et numéro de dossier.

Détaillée – Votre situation professionnelle D

D3

D Votre situation professionnelle

Si votre demande concerne votre projet professionnel

D3 Votre projet professionnel

Avez-vous un ou plusieurs projet(s) professionnel(s) ?

Si oui, le(s)quel(s) :

Avez-vous besoin d'un soutien pour :

- ☐ Faire un bilan de vos capacités professionnelles
- ☐ Accéder à un emploi
- ☐ Préciser votre projet professionnel
- ☐ Accéder à une formation
- ☐ Adapter votre environnement de travail

Avez-vous éventuellement déjà identifié une structure qui pourrait répondre à vos attentes? Si oui, laquelle :

Avez-vous déjà pris contact avec cette structure ? ☐ Oui ☐ Non

Autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre situation professionnelle :

Explications

1 min

4 **Si vous avez des projets professionnels, vous pourrez les préciser partie D3 (page 17).**

Pensez à compléter les informations par un CV (curriculum vitae). Il est important pour la MDPH de prendre connaissance de votre expérience et de votre parcours professionnel

Attention. Si votre besoin de formation concerne une formation adaptée à votre handicap, vous devrez cocher, page 18, dans l'expression des demandes. Attention : le droit correspondant à « CRP » a changé de nom en ESRP : Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle.

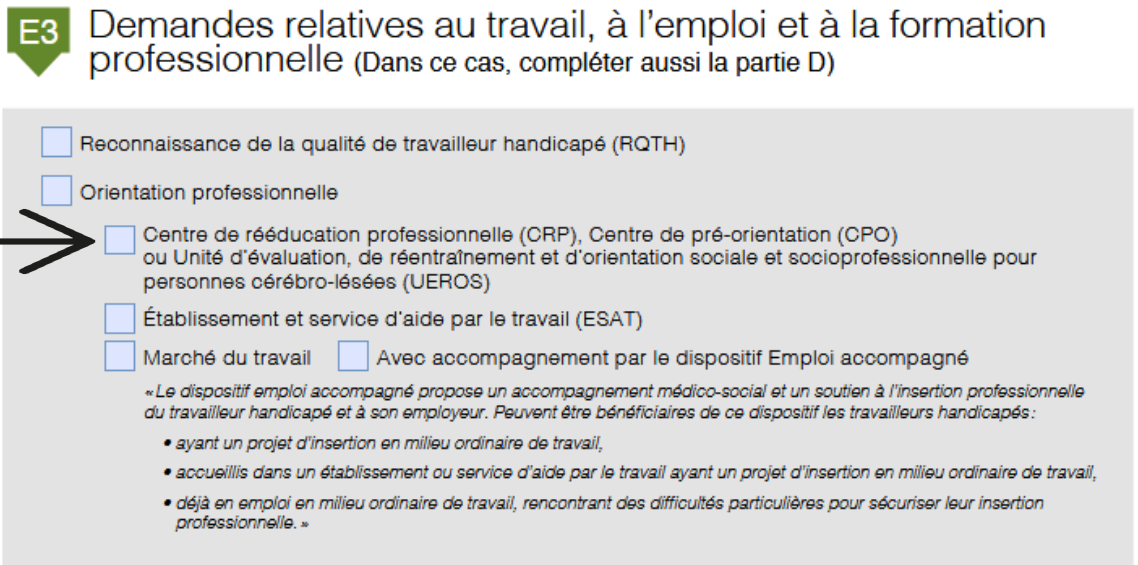

Détaillée – Expression des demandes de droits et prestations E

Cochez ici les droits et prestations que vous souhaitez demander

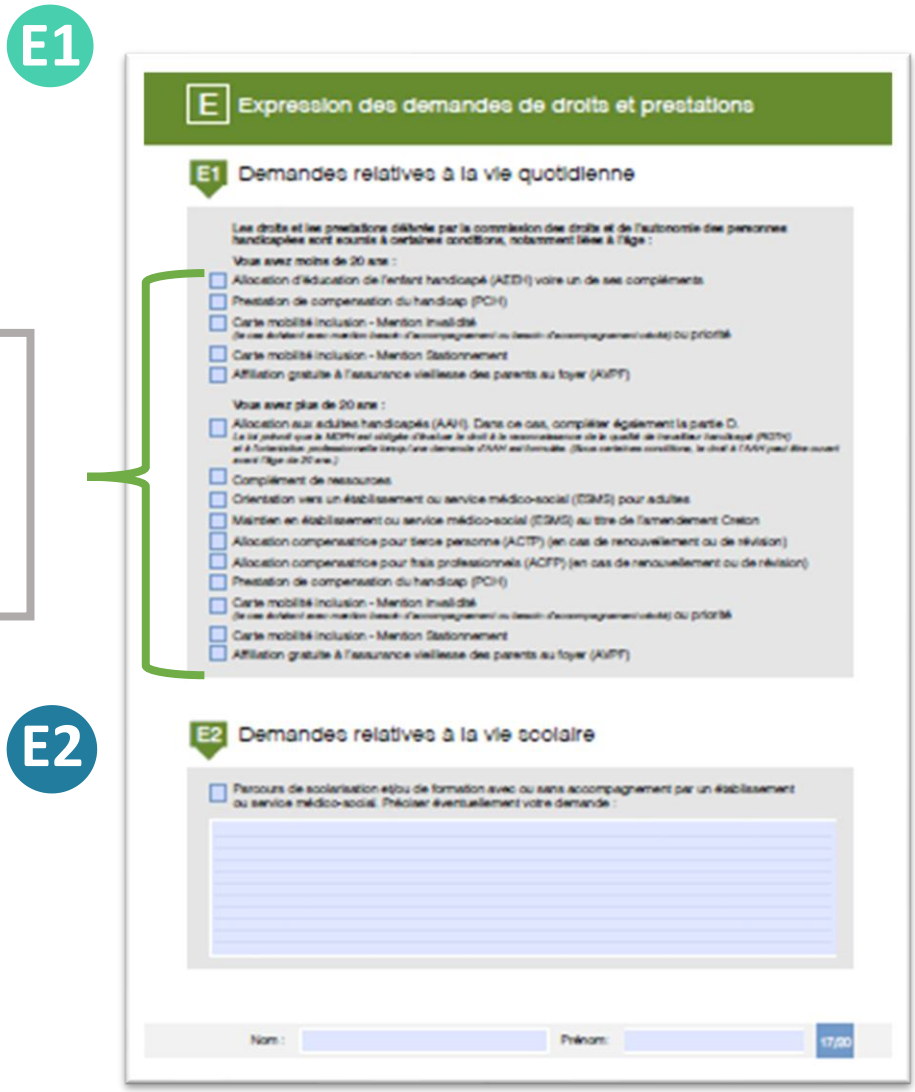

Si vous cochez à la page 17 dans l'expression des demandes de droits et prestations la case :

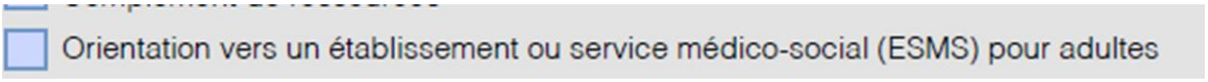

N'oubliez pas de nous informer :

- Si vous êtes déjà accompagné par un SAVS/SAMSAH et de nous indiquer le nom du service.
- Si vous souhaitez un accueil en établissement, préciser la modalité d'accueil envisagée : internat, semi internat (accueil de jour).

Vous pouvez le faire page 8 dans la partie laissée en libre expression.

Explications

1 min 30 sec

Cette partie est importante.

Attention : Si vous connaissez les droits que vous souhaitez demander, cochez les cases du formulaire à la page 17 ou 18 (E1, E2).
Vous pouvez adresser une demande sans préciser les droits et prestations si vous ne les connaissez pas. Il est alors essentiel de bien compléter le formulaire de demande afin que la MDPH ait une connaissance précise de votre situation.

Si vous ne savez pas quelles prestations demander, vous n'avez pas besoin de cocher une ou plusieurs cases. La MDPH étudiera les droits et prestations auxquels vous avez droit en fonction de vos besoins.

Le Complément de ressources, l'ACTP, l'ACFP ne peuvent plus faire l'objet d'une première demande, seuls les renouvellements sont étudiés. Si vous ne bénéficiez pas déjà de ces prestations, vous ne pouvez pas les demander. Si ces prestations vous sont attribuées, vous avez la possibilité d'en demander le renouvellement en les cochant avant leur date de fin.

Pour se renseigner sur les prestations vous pouvez consulter sur internet le site : https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides ou lire le livret « aides et prestations » disponible à la MDPH de Paris. Vous pouvez également contacter des associations, ou des personnes ressources.

Détaillée – Expression des demandes de droits et prestations E

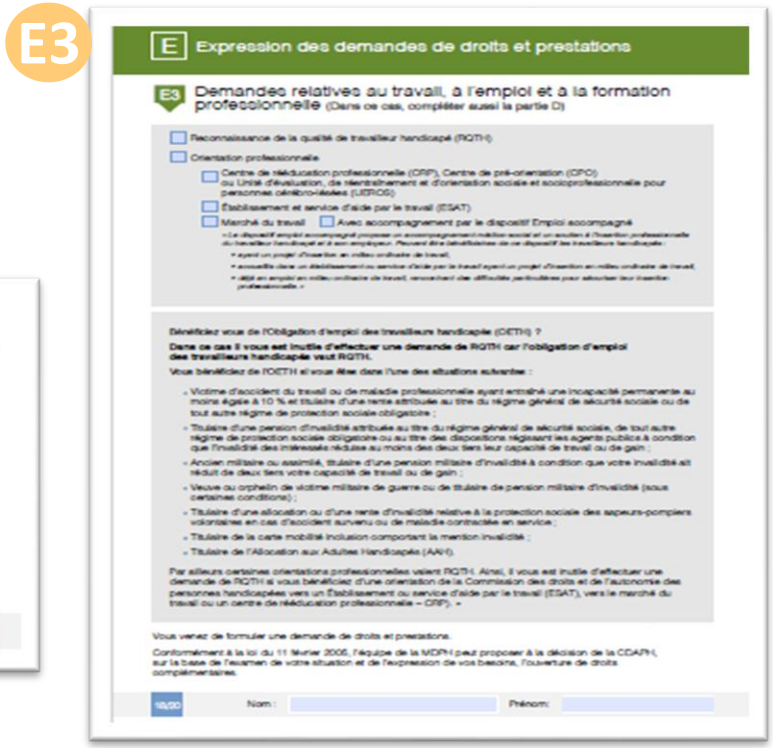

Explications

1 min 30 sec

Attention : concernant la Prestation de compensation du handicap (PCH) beaucoup de parents cochent cette demande en pensant à une AESH (aide humaine à la scolarisation).

Pour obtenir la PCH la personne concernée doit avoir une difficulté absolue ou deux difficultés graves parmi une liste de 21 activités. La PCH et les compléments à l'AEEH ne sont pas cumulables, sauf pour l'élément 3 de la PCH : surcoût transport, aménagement du logement, aménagement du véhicule.
Pour aller plus loin, la liste est disponible via ce lien :

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facile_a_lire_aide_pch_maj_au_022023.pdf

Remplir l'onglet E2 si vous avez besoin : pour les personnes de moins de 20 ans d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), ou d'aménagements ou d'adaptation de scolarité ou d'orientation vers un établissement scolaire relevant de l'Education nationale. Toutes les précisions pourront être apportées dans la partie C.

La partie E3 concerne les demandes relatives au travail, à l'emploi, et à la formation professionnelle.

Si vous souhaitez être reconnu en qualité de travailleur handicapé (RQTH) vous devez cocher la demande partie E3 (page 18 - première case). Toutes les précisions pourront être apportées dans la partie D.

Attention : Si votre besoin de formation concerne une formation adaptée à votre handicap, vous devrez cocher le droit « CRP ».
Attention : le droit correspondant à « CRP » a changé de nom en ESRP : Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle.

Détaillée – Vie de votre aidant familial F

F1

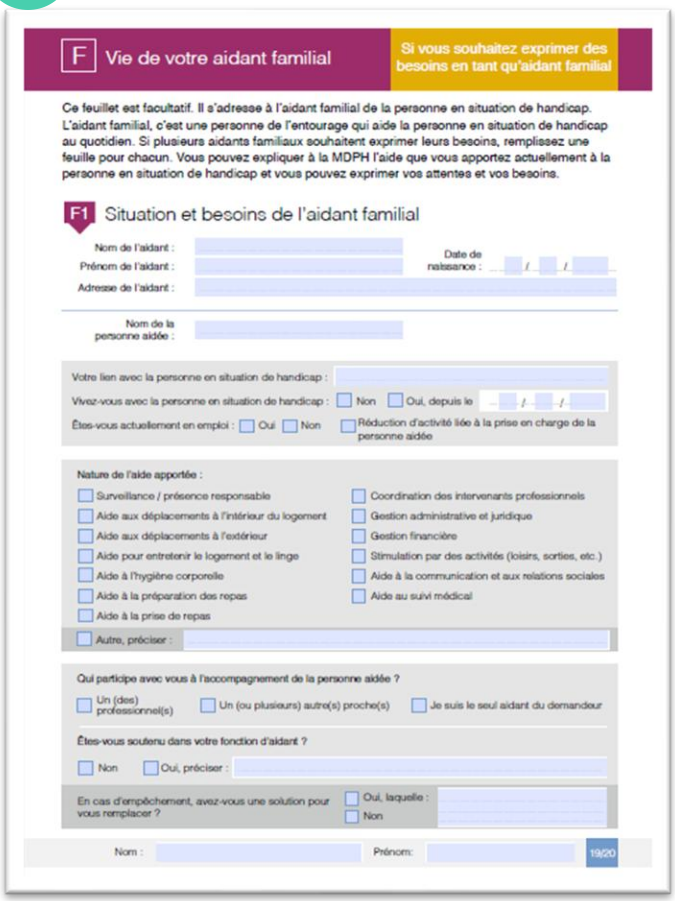

F Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Ce feuillet est facultatif. Il s'adresse à l'aidant familial de la personne en situation de handicap. L'aidant familial, c'est une personne de l'entourage qui aide la personne en situation de handicap au quotidien. Si plusieurs aidants familiaux souhaitent exprimer leurs besoins, remplissez une feuille pour chacun. Vous pouvez expliquer à la MDPH l'aide que vous apportez actuellement à la personne en situation de handicap et vous pouvez exprimer vos attentes et vos besoins.

F1 Situation et besoins de l'aidant familial

Nom de l'aidant :
Prénom de l'aidant :
Date de naissance : __ / __ / ____
Adresse de l'aidant :

Nom de la personne aidée :

Votre lien avec la personne en situation de handicap :
Vivez-vous avec la personne en situation de handicap : ☐ Non ☐ Oui, depuis le __ / __ / ____
Êtes-vous actuellement en emploi : ☐ Oui ☐ Non ☐ Réduction d'activité liée à la prise en charge de la personne aidée

Nature de l'aide apportée :

- ☐ Surveillance / présence responsable
- ☐ Aide aux déplacements à l'intérieur du logement
- ☐ Aide aux déplacements à l'extérieur
- ☐ Aide pour entretenir le logement et le linge
- ☐ Aide à l'hygiène corporelle
- ☐ Aide à la préparation des repas
- ☐ Aide à la prise de repas
- ☐ Coordination des intervenants professionnels
- ☐ Gestion administrative et juridique
- ☐ Gestion financière
- ☐ Stimulation par des activités (loisirs, sorties, etc.)
- ☐ Aide à la communication et aux relations sociales
- ☐ Aide au suivi médical
- ☐ Autre, préciser :

Qui participe avec vous à l'accompagnement de la personne aidée ?

☐ Un (des) professionnel(s) ☐ Un (ou plusieurs) autre(s) proche(s) ☐ Je suis le seul aidant du demandeur

Êtes-vous soutenu dans votre fonction d'aidant ?

☐ Non ☐ Oui, préciser :

En cas d'empêchement, avez-vous une solution pour vous remplacer ? ☐ Oui, laquelle : ☐ Non

Nom : Prénom : 19/20

F2

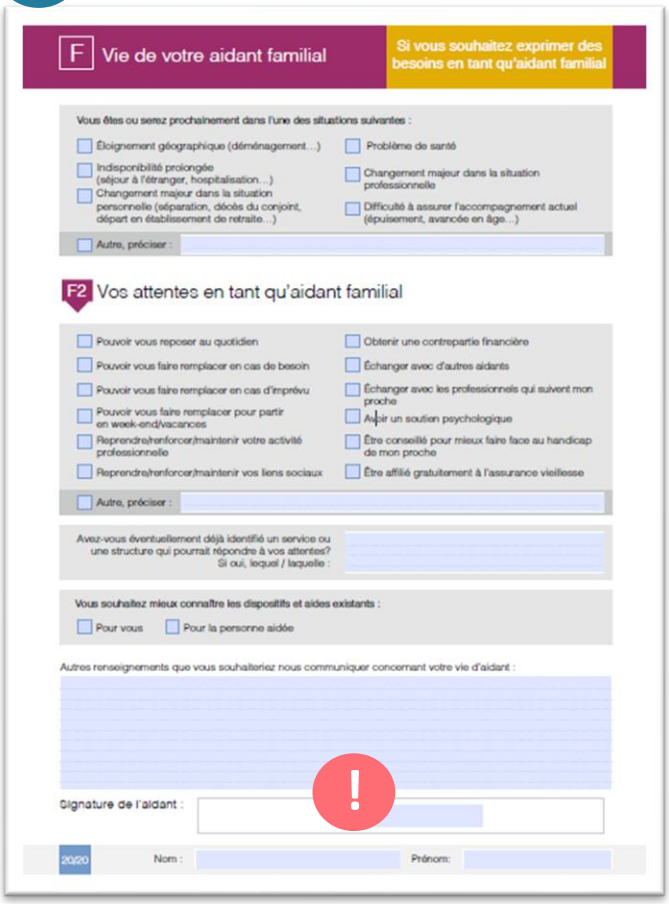

F Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Vous êtes ou serez prochainement dans l'une des situations suivantes :

- ☐ Éloignement géographique (déménagement…)
- ☐ Indisponibilité prolongée (séjour à l'étranger, hospitalisation…)
- ☐ Changement majeur dans la situation personnelle (séparation, décès du conjoint, départ en établissement de retraite…)
- ☐ Problème de santé
- ☐ Changement majeur dans la situation professionnelle
- ☐ Difficulté à assurer l'accompagnement actuel (épuisement, avancée en âge…)
- ☐ Autre, préciser :

F2 Vos attentes en tant qu'aidant familial

- ☐ Pouvoir vous reposer au quotidien
- ☐ Pouvoir vous faire remplacer en cas de besoin
- ☐ Pouvoir vous faire remplacer en cas d'imprévu
- ☐ Pouvoir vous faire remplacer pour partir en week-end/vacances
- ☐ Reprendre/renforcer/maintenir votre activité professionnelle
- ☐ Reprendre/renforcer/maintenir vos liens sociaux
- ☐ Obtenir une contrepartie financière
- ☐ Échanger avec d'autres aidants
- ☐ Échanger avec les professionnels qui suivent mon proche
- ☐ Avoir un soutien psychologique
- ☐ Être conseillé pour mieux faire face au handicap de mon proche
- ☐ Être affilié gratuitement à l'assurance vieillesse
- ☐ Autre, préciser :

Avez-vous éventuellement déjà identifié un service ou une structure qui pourrait répondre à vos attentes ? Si oui, lequel / laquelle :

Vous souhaitez mieux connaître les dispositifs et aides existants : ☐ Pour vous ☐ Pour la personne aidée

Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer concernant votre vie d'aidant :

Signature de l'aidant :

20/20 Nom : Prénom :

Signature de l'aidant

Explications

40 sec

Cette partie s'adresse aux aidants de la personne en situation de handicap. Elle est importante pour comprendre la situation et les besoins des aidants.

Cette partie concerne aussi bien les aidants familiaux, que les aidants proches sans lien de parenté. Pour la compréhension de la situation dans son ensemble, il est utile de décrire précisément, si la personne le souhaite, les besoins de l'aidant principal.

Si vous n'avez pas assez d'espace, n'hésitez pas à écrire dans un document à part ce qui vous semble être utile pour que la MDPH comprenne bien votre situation.

Page 1

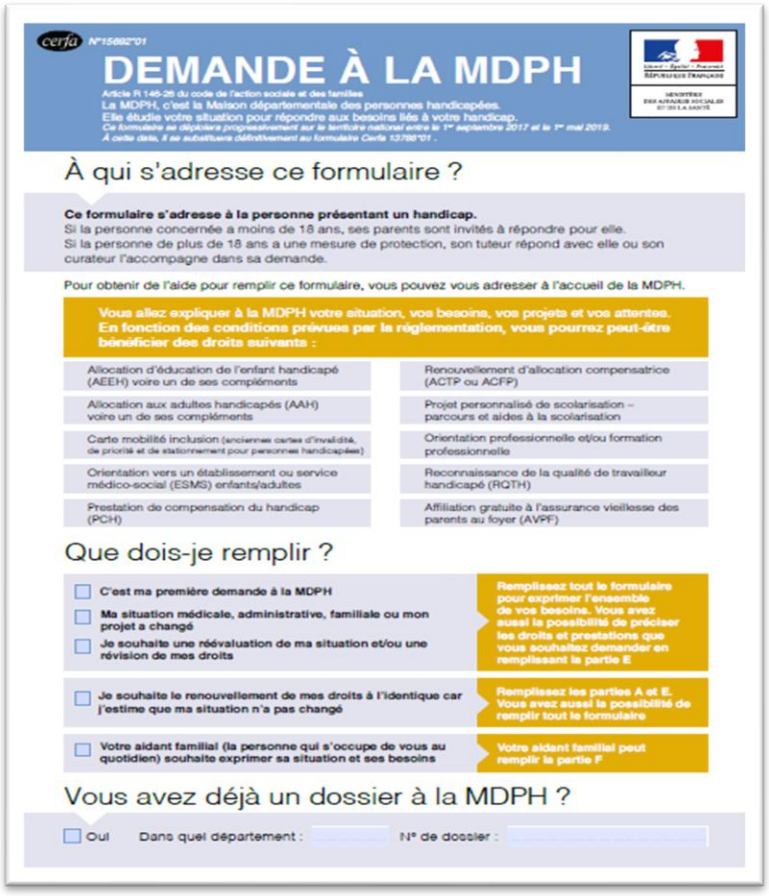

cerfa N°15692*01

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-25 du code de l'action sociale et des familles
La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
Ce formulaire se déploiera progressivement sur le territoire national entre le 1er septembre 2017 et le 1er mai 2019.
*A cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01 .*

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.
Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)	Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

☐ C'est ma première demande à la MDPH ☐ Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé ☐ Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits	Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E
☐ Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé	Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire
☐ Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins	Votre aidant familial peut remplir la partie F

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

☐ Oui Dans quel département : N° de dossier :

Rapidement

1 min

Vous avez la possibilité de compléter de manière simplifiée le formulaire de demande si vous renouvelez vos droits et prestations à l'identique et si votre situation n'a pas changé.

Dans la partie *que dois-je remplir ?* en page 1, vous cocherez la mention correspondante.

N'oubliez pas de renseigner votre numéro de référence MDPH : pour Paris, il s'agit d'un numéro à huit chiffres figurant sur tous courriers ou décisions de la MDPH 75.

Attention : Il est nécessaire, même dans le cadre d'un formulaire simplifié de compléter la partie administrative (partie A), de renseigner les droits et prestations demandés ou renouvelés dans la partie E et de signer et dater la demande page 4.

Attention : L'absence de signature et de date bloquent la demande.

Attention : Le médecin peut également compléter un certificat médical simplifié en ne renseignant que la première page. Il renseignera son numéro professionnel de praticien, en signant et datant la première page.
Attention, toutefois, le manque d'informations médicales peut compliquer l'évaluation et l'obtention des droits adaptés.

1 min

Délais moyen :

La décision est prise par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Dès que votre dossier est complet et recevable, 6 mois en moyenne sont nécessaires avant de recevoir la notification de décision. Pour plus de précisions sur les délais, vous pouvez consulter notre site : handicap.paris.fr

Pour enfant :

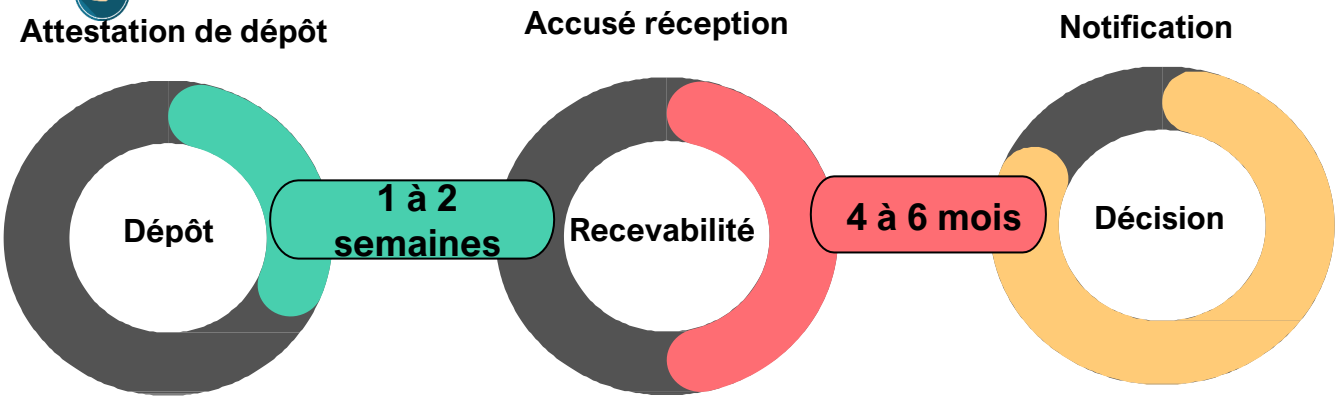

Pour adulte :

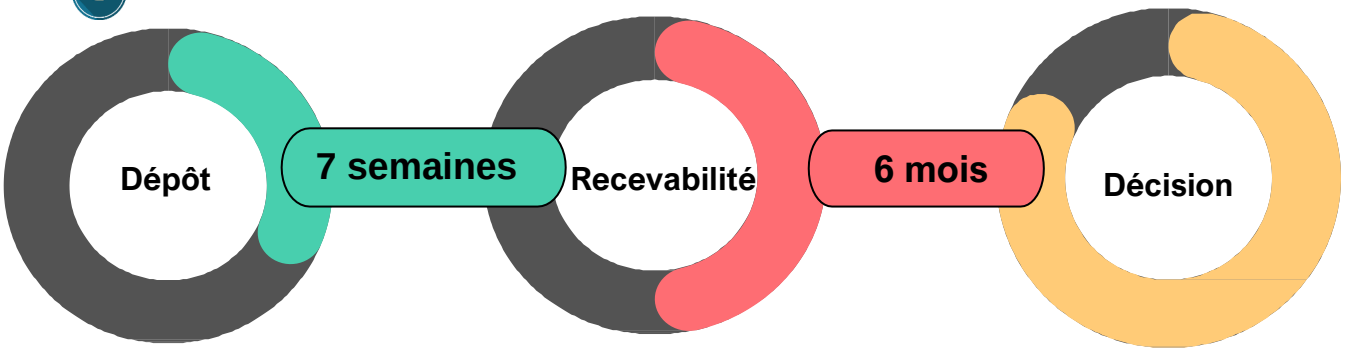

Attention : Certaines situations plus complexes, certaines prestations, comme par exemple la prestation de compensation du handicap, ou les droits liés aux formations professionnelles adaptées, peuvent nécessiter un temps long d'évaluation. Ce temps peut être supérieur au délai de 6 mois.

Attention : Les orientations scolaires peuvent être évaluées en tenant compte des spécificités du calendrier scolaire.

Pour aller plus loin

25 sec

Le parcours d'une demande :

Numérisation :

L'équipe de numérisation est chargée de scanner les dossiers de demandes reçus sous format papier, afin de les rendre accessibles directement sur ordinateur.

La numérisation va permettre aux autres agent.es qui travailleront sur les demandes de gagner du temps tout en sécurisant la consultation des documents.

Les accès au dossier et au dossier médical :

Il est important que vous conserviez la copie de tous les documents fournis notamment votre dossier médical.

La RGPD est la réglementation générale de la protection des données. Cette réglementation ne permet pas à la MDPH de conserver sur une longue durée les documents que vous avez transmis.

Démarches après la réception de la notification de décision

25 sec

La MDPH préconise des compensations
Attention : La MDPH ne finance pas les prestations et ne met pas en œuvre les accompagnements.

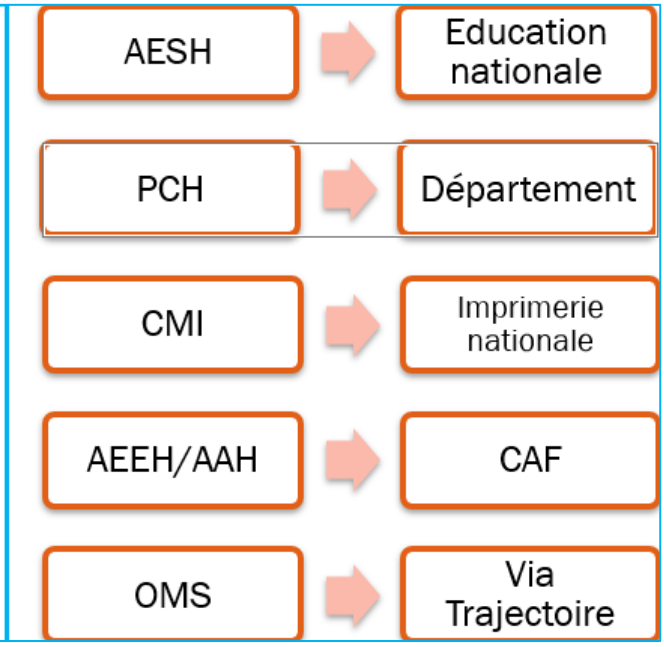

Annuaire des associations : https://handicap.paris.fr/associations/

Vous avez la possibilité de bénéficier d'une aide pour le remplissage du dossier de demande en prenant rendez-vous à la permanence de la MDPH de Paris dans les arrondissements parisiens : MDPH près de chez vous

https://handicap.paris.fr/la-mdph-pres-de-chez-vous-2/

Des travailleurs sociaux et des écrivains publics peuvent être sollicités au sein des Espaces parisiens des solidarités de votre arrondissement. Pour plus d'informations vous pouvez contacter directement votre mairie d'arrondissement.

Pour information, si accord de la CDAPH, la date de réception du dossier par la MDPH est la date de référence et le point de départ pour l'ouverture et le versement des droits et prestations (à l'exception des CMI).